



## NOUVEAUTÉ !

# Le pack « installation » pour les 18-35 ans

Le Département met en place une nouvelle aide pour les personnes avec de faibles ressources devant déménager dans l'Eure après avoir décroché un emploi.

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le pack « installation » est une aide de 300 € maximum. Elle doit servir à aménager le logement : machine à laver, réfrigérateur, cuisinière, meubles, literie, vaisselle... Le matériel devra être acheté auprès des associations ou des entreprises d'insertion recyclant de l'électroménager et du mobilier d'occasion, à savoir la Ressourcerie L'Abri ou le réseau Envie.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE NOUVELLE AIDE ?

- Faciliter l'installation des jeunes déménageant après avoir décroché un emploi
- Lever un frein à l'insertion professionnelle
- Encourager le réflexe développement durable mêlant les préoccupations sociales et environnementales

## QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES ?

- Avoir entre 18 et 35 ans (révolus)
- Avoir un contrat de travail d'au moins 6 mois (les emplois en « intérim » sont exclus)
- Déménager dans l'Eure à cause de ce nouvel emploi (Eurois ou nouvel habitant se rapprochant de l'entreprise)
- Remplir les conditions de ressources établies par le Département
- Faire la demande d'aide dans les trois mois (maximum) suivant l'entrée dans le logement

Pour demander le pack « installation », les bénéficiaires devront adresser un courrier ou un mail à la Délégation Sociale du Département (à la DAF - Direction administrative et financière). A partir de septembre 2018, la demande sera dématérialisée via la plateforme e-partenaire.

## Où les bénéficiaires pourront-ils acheter le matériel ?

A ce jour, le Département a eu l'accord de deux partenaires qui disposent de sept magasins dans l'Eure ou à proximité : la ressourcerie L'Abri à Evreux, Val-de-Reuil et Le Manoir-sur-Seine ; et la structure Envie à Evreux, Vernon, Saint-Aubin et Rouen. Trois autres structures ont également été sollicitées. Le Département est en attente de leur réponse.

## Communication auprès des usagers

Une plaquette d'information est en cours de réalisation. Les usagers y retrouveront toutes les conditions requises pour pouvoir bénéficier du pack « installation ».